

## Sommaire

- 148 2026 01 Couverture 1 : Louise de Bettignies  
148 2026 01 Couverture 2 : Coordonnées et Sommaire  
148 2026 01 00 : Editorial  
148 2026 01 01 page 02 : Cambrai : L'Hôtel de Martimprey, mairie provisoire  
Daniel Fertin  
148 2026 01 02 page 14 : Louise de Bettignies – Pierre Pavy  
148 2026 01 03 page 31 : Les sorcières de Bazuel – Pierre Démaret  
Petite chronique bazueloise vers 1600  
148 2026 01 04 page 43 : Règlement de police générale du 1er brumaire an II  
Cambrai  
148 2026 01 Couverture 3 : Le comte de Martimprey – Ancien député du Nord  
148 2026 01 Couverture 4 : Miniature attribuée au Maître du missel de Paul  
Beye

## Editorial

Pour ce premier numéro de l'année 2026, Daniel Fertin s'est intéressé au lieu de réunion de la municipalité après la première guerre, grâce notamment à la correspondance fournie de la Comtesse de Martimprey. En effet, la paix revenue, il reste peu d'immeubles dans le centre-ville de Cambrai. La municipalité s'installe provisoirement dans un hôtel particulier de la Place Verte, sans avoir prévenu la propriétaire, la Comtesse de Martimprey, fille de l'ancien député-maire Jules Brabant. Les courriers seront nombreux entre elle et le Conseil Municipal pour l'occupation de cet hôtel en mairie provisoire. C'est l'occasion aussi de connaître l'histoire de cet intéressant bâtiment, avec de rares photos, côté jardin et intérieur ; et de se pencher sur la famille Brabant, connue pour la blanchisserie industrielle de Saint-Roch.

Un établissement scolaire de Cambrai porte le nom de Louise de Bettignies. Mais que sait-on d'elle ? Pierre Pavy, en passeur de mémoire, a compulsé de nombreux documents, dont des ouvrages à présent épuisés, et retrace, à la première personne, la vie - courte, 1880-1918 - de Louise : sa famille, ses études, son travail de préceptrice dans des familles nobles en Europe, son engagement pour son pays, son rôle comme espionne pour les Anglais. Arrêtée avec d'autres membres du réseau, elle sera emprisonnée en Allemagne et mourra des mauvais traitements et déplorables conditions d'hygiène. Pierre Pavy nous détaille avec précision ses missions, son jugement et sa fin en prison. Une grande dame à ne jamais oublier.

Nous remontons le temps, vers 1600, au village de Bazuel. Pierre Démaret nous relate les différents procès qui se sont tenus contre des femmes de cette localité, accusées de sorcellerie. Et elles furent nombreuses : Reine Percheval, Aldegonde de Rue, Marie Lanechin, Maxellende Vasseur, Pasquette Bara, Anne Catherine Godon. Elles furent du nombre des dernières « sorcières » exécutées, comme l'expliquent des chercheurs tels Robert Muchembled. Nous bénéficions ici de nombreux extraits des actes d'accusation.

En ce temps d'élections municipales, nous reproduisons un règlement de police générale du 1er brumaire an II concernant la sûreté et la propreté des rues, la salubrité des comestibles et marchandises, la tranquillité publique, secteur par secteur, de la ville de Cambrai.

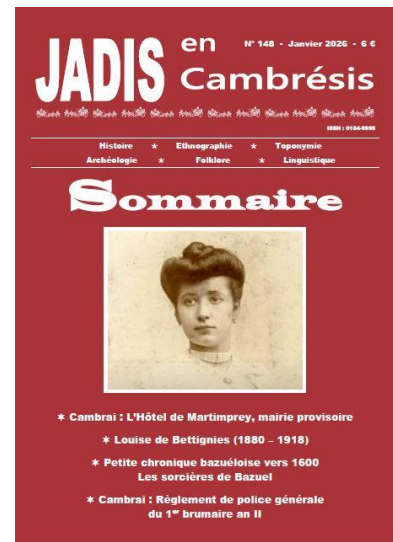
Comme régulièrement en début d'année, les tarifs postaux augmentent. L'envoi d'un numéro de Jadis en Cambrésis (qui est vendu 6 euros) coûte, à présent, 5,24 euros... Notre bon d'abonnement, bien utile pour les personnes éloignées du Cambrésis, ne répercute pas la totalité des frais de port mais nous avons dû en augmenter légèrement le prix. Nous remercions aussi bien nos lecteurs qui achètent la revue au numéro en librairie et maisons de presse que nos abonnés, pour leur fidélité.

Nous présentons à nos lecteurs nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, joies, santé, et belles découvertes !

### L'Hôtel de Martimprey va devenir la mairie provisoire de Cambrai

Daniel Fertin

La paix revenue après le premier conflit mondial, il ne reste pas beaucoup d'immeubles dans le centre-ville de Cambrai. L'Hôtel de Ville est en ruines. La municipalité va s'installer provisoirement dans un hôtel particulier de la place verte. Les élus n'avaient pas prévenu la propriétaire, comtesse de Martimprey et fille de l'ancien député-maire de Cambrai, Jules Brabant. Les courriers seront nombreux entre elle et le Conseil municipal.



### **Louise de Bettignies (1880 – 1918)**

#### **Pierre Pavy**

27 septembre 1918 : Hôpital Sainte-Marie à Cologne : Je suis allongée, là, sans forces, sur mon lit d'hôpital. Les coups, les mauvais traitements, les privations ont eu raison de mon corps et de ma volonté. Je vais mourir, mais la mort ne me fait pas peur. Et malgré les souffrances endurées pendant ces années, je ne regrette nullement mon engagement pour ma patrie, pour mon pays ; la France.

Maintenant que la Camarde se rapproche de moi, je suis sereine car je vais être accueillie dans les bras lumineux de mon Dieu que j'aime tant.

### **Petit chronique bazueloise vers 1600**

#### **Les sorcières de Bazuel**

#### **Pierre Démaret**

Le mot sorcière remonte au latin populaire sortiarius, « diseur de sorts ». La sorcière ou magicienne est celle qui pratique la sorcellerie et la magie. Elle a le pouvoir de voler sur un balai et fréquente le sabbat, assemblée nocturne souvent associé à des rituels démoniaques, y compris les messes à rebours. Elle vit au milieu des tombes, et entend ce qui se passe dans les Enfers ; elle est maigre et laide, et ses cheveux mêlés sur sa tête sont noués comme des serpents ; elle ne sort que la nuit ou par temps d'orage, elle évoque les esprits des morts ; elle s'éprend de tous les jeunes hommes qu'elle voit et les transforme en pierres ou en animaux s'ils lui résistent, sans leurs copulations sataniques, elles disaient que le sexe du démon était froid et faisait froid à l'intérieur...

### **Cambrai – Règlement de police générale du 1er Brumaire an II ( 22 octobre 1793 )**

La police étant l'objet sur lequel les magistrats du peuple doivent spécialement porter toute leur sollicitude pour faire jouir leurs concitoyens des véritables bienfaits de la liberté. ; le procureur de la commune ouï, le conseil-général de la commune a arrêté et arrête ce qui suit  
Sûreté et propreté des rues

- Article premier est défendu à tous citoyens de former aucuns dépôts de décombres, pierres, bois et autres matières qui puissent gêner les rues et places publiques, à peine de dix livres d'amende, et de trente livres en cas de refus ou de défaut de balayer dans les vingt-quatre heures de la sommation du procureur de la commune ou du commissaire de police ...